



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
NORMANDIE



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



Site FR2500094

Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville

25/02/2022 – salle communale de VIMONT (14)

Étaient présents :

Au titre des services de l'Etat :

- RICHARD Florence, DDTM du Calvados
- LE ROLLAND Philippe, DDTM du Calvados
- LONGAVENNE Frédéric, DDTM du Calvados
- Cédric ENGUEHARD, DDTM du Calvados

Au titre des collectivités territoriales et leurs groupements :

- ROBERT Ludovic, conseiller départemental / canton de Troarn
- LEMIERE Angélique, conseillère départementale / canton de Troarn
- PESQUEREL Philippe, président de la Communauté de communes Val-ès-Dunes
- ARNAULD Laurent, Communauté urbaine de Caen-la-mer
- LEDUC Perrine, technicienne milieu naturel au Conseil Départemental du Calvados
- FORGEAS Jean-Pierre, maire de la commune de Vimont
- LAINE Michel, adjoint au maire de la commune Bellengreville
- LECLERC Hugues, commune de Moul-Chicheboville

Au titre des socio-professionnels, usagers et associations de protection de la nature

- SEIGLE Marc, association de pêche La vie belle
- DECLERCK Laurent
- ROCHER Christophe, agriculteur
- DUYK Daniel, représentants des propriétaires forestiers
- DELAERE Sophie, directrice du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
- CHEYREZY Thomas, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
- GARY Yann, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie

Au titre de l'animation Natura 2000 du site et de l'expertise écologique

- PIERROUX Armelle, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie et animatrice Natura 2000 du site
- OZOUF Xavier, bureau d'études ExEco Environnement
- GORCZEWSKI Elisabeth, bureau d'études ExEco Environnement

Étaient excusés :

- Office Français de la Biodiversité
- VAAST Vincent, Centre Régional de la Propriété Forestière

Le comité de pilotage du site Natura 2000 Marais alcalins de Chicheboville-Bellengreville s'est réuni le 25 février 2022 à partir de 14 heures à la salle communale de Vimont. Cette réunion est présidée par Florence RICHARD, directrice départementale adjointe des territoires et de la mer et représentant le Préfet du Calvados. L'objet de cette réunion est de faire le bilan de l'étude du fonctionnement hydrologique du site Natura 2000, de l'animation Natura 2000 pour l'année 2021 ainsi que d'évoquer la révision du document d'objectifs du site Natura 2000. L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Points d'actualité
- 2- Restitution de l'étude hydraulique et proposition de différents scénarios
- 3- Bilan des travaux et études
- 4- Révision du Document d'Objectifs (DOCOB) du site
- 5- Questions diverses

Le diaporama présenté en séance est joint à ce compte-rendu.

1 – Points d'actualité

Florence RICHARD remercie tous les participants de leur présence et particulièrement la commune de VIMONT pour son accueil. Elle espère que les échanges seront fructueux et consensuels sur un site à forts enjeux environnements dont les fonctionnalités hydrauliques sont complexes. Les résultats de l'étude devraient faciliter la gestion future de ce site eu égard aux différentes activités présentes.

M. LONGAVENNE rappelle les caractéristiques et les différentes étapes d'avancement de ce site depuis sa première inscription au réseau NATURA 2000 en décembre 2004. La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en visioconférence durant la pandémie, le 9 novembre 2020.

Gouvernance	Maîtrise d'ouvrage du site	<i>État</i>
	Présidence du Comité de pilotage	<i>État</i>
	Opérateur	<i>CEN Normandie</i>
	Suivi du site	<i>DDTM14</i>
État d'avancement	Statut du site	<i>Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)</i>
	Date de 1 ^{ère} inscription au réseau Natura 2000	<i>07/12/04</i>
	Date arrêté ministériel de désignation	<i>08/10/10</i>
	Date du dernier arrêté préfectoral de composition de COPIL	<i>06/10/20</i>
	Installation du COPIL	<i>20/12/06</i>
	Dernière réunion de COPIL	<i>10/02/17</i>
	Date de validation du DOCOB	<i>20/12/06</i>
	Date approbation du DOCOB	<i>20/02/08</i>
Caractéristiques	Superficie totale	<i>154 ha</i>
	Communes concernées	<i>Moult-Chicheboville Bellengreville Vimont</i>
	Espèces d'intérêt communautaire	<i>Agrion de Mercure Vertigo de Des Moulins Vertigo étroit</i>

Ensuite, M. LONGAVENNE rappelle le pilotage par les services de l'État (DREAL et DDTM) de la gestion et du suivi des sites Natura 2000. La DDTM assure depuis 2017 la gestion des 12 sites terrestres du département, dont le présent site « Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville ».

2 - Restitution de l'étude hydraulique et proposition de différents scénarios

Le Bureau d'étude ExEco Environnement présente rapidement les conclusions de l'étude hydrologique menée depuis septembre 2020 dans le marais. Le marais présente une topographie très plane d'amont en aval. L'étude de son fonctionnement hydraulique a permis d'établir qu'il est alimenté en amont par des sources et la nappe d'eau souterraine. Au centre, il est ennoyé en permanence par la remontée de la nappe et alimenté par les ruissellements lors des épisodes pluvieux. Les relevés effectués indiquent que la nappe est globalement toujours plus haute que les cours d'eau, on peut donc dire que la nappe alimente les cours d'eau (et non l'inverse).

Après avoir présenté la cartographie établie pour le sens des écoulements dans le marais, M. OZOUF Xavier explique que la gestion du niveau du marais est quasi exclusivement contrôlée par l'aval du fait des ouvrages existants.

Il présente ensuite les besoins en eaux des principaux habitats naturels et usages du marais. Si l'engorgement du sol doit être quasiment constant pour les roselières et cladaïes, il faut éviter qu'il soit prolongé toute l'année pour les secteurs boisés de manière à limiter la progression des aulnaies vers des saulaies. Les usages pastoraux sont majoritairement situés dans les zones les plus hautes et donc les moins inondables. Pour la pêche, il n'y a pas de nécessité de submersion des terrains, mais il est souhaitable d'avoir des niveaux hauts dans les canaux toute l'année. Les chemins dans le marais sont globalement praticables, sauf le chemin qui traverse une partie du marais du nord vers le sud qui apparaît très vite inondé.

M. OZOUF Xavier présente ensuite trois scénarii de gestion de l'eau dans le marais :

1. Scénario A : Niveau d'ambition minimal, avec communication sur les pratiques des différents usages
2. Scénario B : Améliorer la gestion hydraulique du marais.
3. Scénario C : Niveau idéal sur le plan écologique : réhabilitation hydrologique fonctionnelle.

Pour chacun des scénarii, les outils hydro-écologique à mettre en œuvre sont présentés.

M. Le Rolland explique que la réflexion sur le choix et la mise en œuvre de ces outils va faire l'objet d'une réflexion concertée et partagée par les différents acteurs dans le cadre d'un groupe de travail. Cette réflexion est à engager à l'occasion de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 (DOCOB) qui va être prochainement lancée.

M. DUYCK demande s'il y a eu une recherche historique des niveaux d'eau et des cultures par le passé ?

Le Bureau d'études explique qu'une telle recherche n'a pas été effectuée car le marais étant essentiellement alimenté par la nappe, les cycles s'étalent sur une dizaine d'années et sont difficile à interpréter. Des différences de niveaux d'eau entre des années pourraient être dus par exemple à des variations globales et donc non

contrôlables de la nappe, ce qui ne donnerait pas d'indications sur les variations de niveaux propres au marais.

M. DUYCK indique qu'il y avait encore des animaux et des cultures dans les années 1970. Il y a eu par exemple des plantations de peupliers en 1966-67, qui ont ensuite été exploitées en 1985. Alors qu'aujourd'hui il ne serait plus possible de venir en tracteur dans le marais pour faire une telle exploitation.

Le Bureau d'études émet l'hypothèse que le niveau global d'eau dans le marais a augmenté suite au réaménagement du seuil sous la voie SNCF, qui a été relevé justement dans les années 1990. L'arrêt des pompages dans la nappe a probablement également contribué à la hausse de ce niveau.

M. DUYCK confirme que des pompages existaient également par le passé sur les gabions.

Le Bureau d'études expose que pour rendre les éléments de l'étude plus précis encore, il faudrait qualifier l'impact effectif des ouvrages en aval, soit les deux buses sous la RN13. Seules des levées topographiques permettraient de déterminer lequel des deux ouvrages est le plus limitant.

Dans le scénario intermédiaire, les opérations envisagées sont :

- l'installation d'un ouvrage type vanne à clapet au niveau du passage sous la voie SNCF,
- l'entretien de certains fossés dans les boisements, qui permettrait de diminuer ponctuellement l'engorgement des chemins,
- l'installation de seuils en surverse sur les fossés drainant les cladaies, pour le moment équipés de buses qui agissent en sous-verse,
- l'installation de platelages en bois sur les portions de chemins les plus engorgées, l'avantage de ces équipements étant leur transparence hydraulique,
- des opérations de communication sur les usages du marais (qui gère quoi, pourquoi et comment et avec quels impacts en aval),

Le Bureau d'études rappelle qu'un curage généralisé et massif des grands canaux risquerait de drainer le marais, d'y diminuer les niveaux d'eau. Or les scénarii d'évolution climatique font des zones humides de véritables zones de régulation (température et niveaux d'eau) qu'il convient de maintenir.

M. PESQUEREL identifie qu'au niveau du nœud aval, c'est le cours du Sémillon qui est stoppé, et pose la question de l'utilité de rétablir ce cours historique. La route de Paris étant en cours de déviation, elle sera à terme bien moins utilisée et deviendra de responsabilité départementale, ce serait donc possible.

Le Bureau d'études souligne que ce genre de travaux est très compliqué à mener, en particulier sur des routes nationales. Il faut qu'il y ait de véritables enjeux d'inondation et de sécurité de biens et de personnes pour prendre de telles décisions, or cela ne semble pas le cas ici.

M. PESQUEREL indique que cette démarche serait pourtant logique, au-delà de la réglementation et des financements : cela permettrait de rétablir la continuité d'un

cours d'eau et de le rétablir sur le domaine public plutôt que de le laisser dans une parcelle privée.

Le Bureau d'études soulève la question de l'impact réel qu'aurait le rétablissement du Sémillon dans son lit d'origine, sur le plan hydraulique et donc pour le marais. Mais il est vrai que récupérer la maîtrise publique d'un cours d'eau serait un grand atout.

M. PESQUEREL souligne que les acteurs ont finalement laissé l'ancien cours du Sémillon se boucher et créer la déviation.

Aujourd'hui c'est effectivement la déviation qui est reconnue comme le cours d'eau, même si elle aboutit chez un particulier.

3 - Bilan des travaux et études

Les dernières études sur le marais ont porté sur :

- le fonctionnement hydrologique du marais – ExEco Environnement, 2020-2021 ;
- la fonctionnalité des cladiaies par l'étude des cortèges des coléoptères aquatiques et des araignées – GRETIA, 2019-2022 ;
- l'évaluation des populations de *Vertigo moulinsiana* et *Vertigo angustior* – CPIE Collines normandes, 2020 ;

Les résultats de l'étude du GRETIA sont encore en cours et seront fournis en mars 2022. L'évaluation des populations de *Vertigo* conclut à la présence des deux espèces, mais avec des effectifs et des localisations variables d'une année sur l'autre, sans que les causes de ces variations soient comprises. Ce résultat est similaire à d'autres études en France.

Le CEN Normandie précise également que l'Agrion de mercure se porte bien sur sa zone de présence historique (parcelles C37-39 le long du Sémillon) mais n'a pas encore colonisé les zones restaurées par des contrats Natura 2000 ces dernières années. Il manque probablement des connexions.

En 2021, le CEN a accueilli une stagiaire de Master 2 pour une étude d'amélioration des connaissances sur l'occupation spatiale de l'espèce dans le marais. Une session de biométrie et un chantier de restauration d'habitats favorables ont également été réalisés dans l'année.

Concernant les contrats Natura 2000, deux sont encore en cours, l'un sur 2019-2022 (entretien et restauration de parcelles et de fossés) et l'autre sur 2020-2022 (restauration de cladiaies et entretien de mares). En lien avec la programmation des fonds européens, les prochains contrats ne pourront être déposés qu'en 2023.

Il est à noter que depuis le début de l'animation Natura 2000 du site, 34 parcelles ont déjà bénéficié d'un contrat, pour une surface totale cumulé de 13ha soit 10% du périmètre.

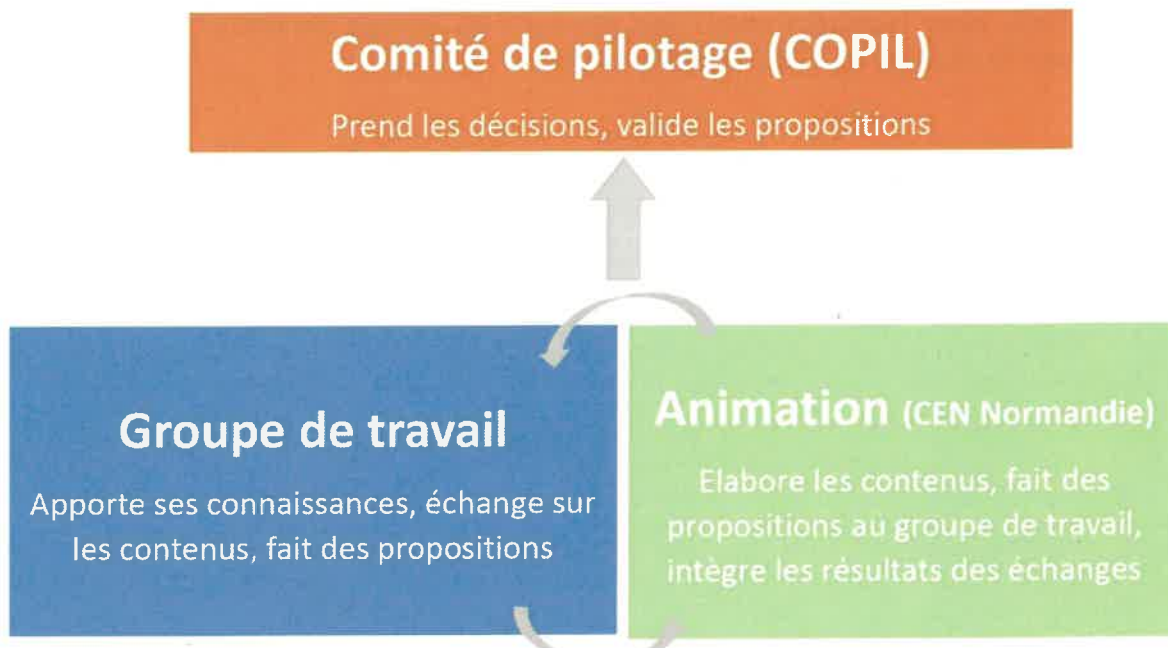
4 - Révision du Document d'Objectifs (DOCOB) du site

Le CEN Normandie présente le bilan de la dernière tranche d'animation Natura 2000 du marché 2019-2022.

L'amélioration des connaissances scientifiques ainsi que les nombreux travaux effectués via les contrats Natura 2000 ont modifié le site et ses perceptions scientifique et locale.

Au regard de ces nouvelles connaissances, et parce que le DOCOB en vigueur a plus de 10 ans, il est proposé au comité de pilotage de procéder à sa révision. Le CEN Normandie présente ainsi une première méthodologie et un premier calendrier pour la révision du Document d'Objectifs.

Cette révision nécessite la création d'un groupe de travail, de composition potentiellement différente de celle du COPIL. Les rôles sont définis de la manière suivante :



M. DECLERCQ demande si la surface des endroits inaccessibles est connue, car cela est problématique au niveau de la chasse, avec les sangliers qui viennent dans le marais. Qui gère ces problématiques ?

M. LE ROLLAND indique que ce sont les sociétés de chasse locales ou parfois les services de l'État qui connaissent ou expertisent ces secteurs dès lors où des problèmes sont identifiés. Une battue administrative a par exemple eu lieu trois semaines auparavant, elles sont souvent organisées lorsqu'il y a carence et en fonction des dégâts constatés sur les parcelles agricoles alentour. Le marais reste cependant compliqué en termes d'accès.

M. DECLERCQ souligne qu'il y a plus de sangliers depuis quelques années, le marais étant comme une réserve.

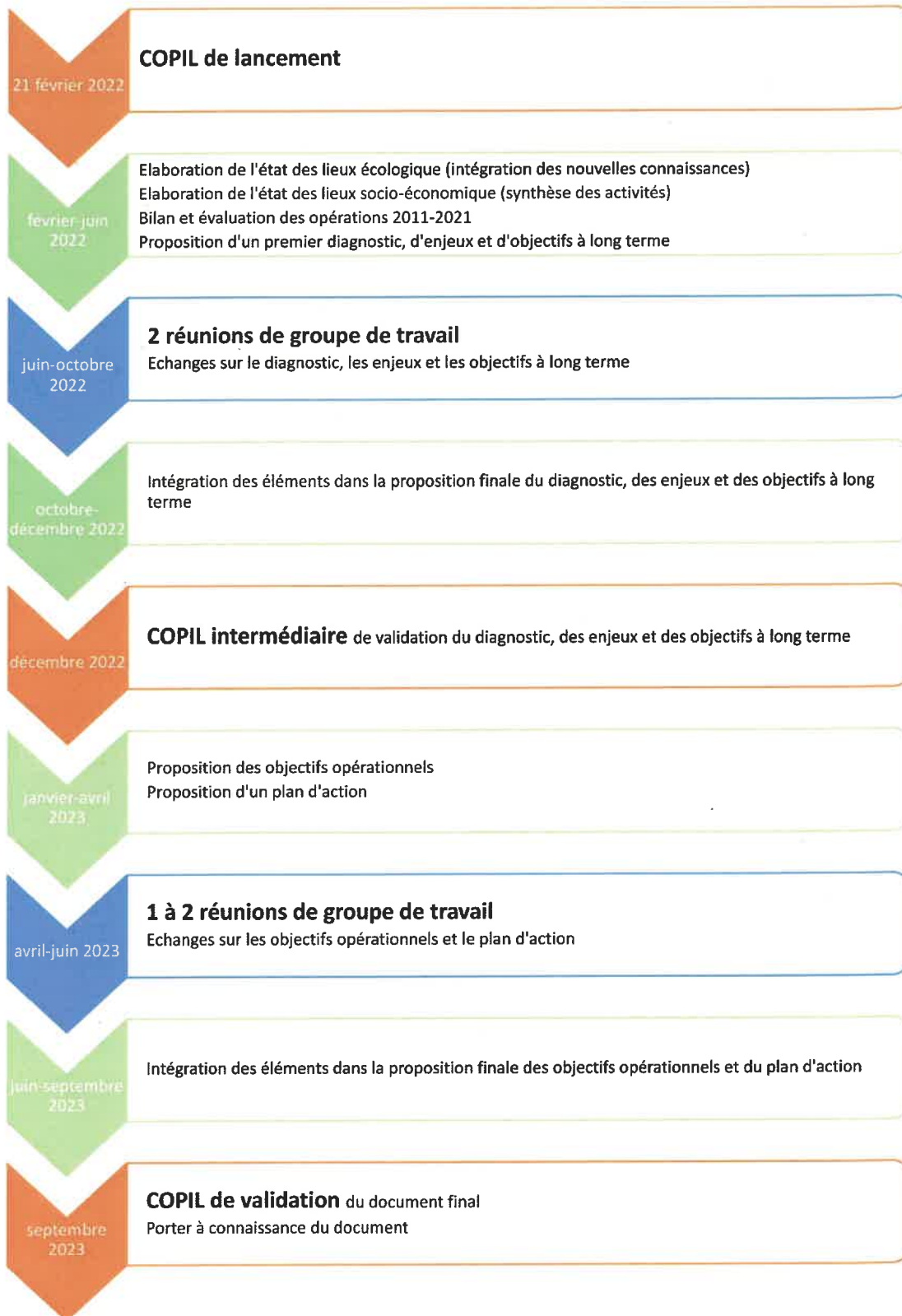
M. LE ROLLAND indique que cette augmentation de la population de sangliers est connue, c'est un problème départemental, voir national. Les espaces naturels sont souvent des espaces refuges puisque les campagnes environnantes offrent de moins en moins d'abris. Il est donc nécessaire de chasser au sein des réserves naturelles avec néanmoins des modalités adaptées à cet environnement. Le décantonnement des sangliers est important pour limiter sa prolifération d'autant plus que les hivers très doux favorisent également les nombreuses portées et la survie des jeunes.

M. DECLERCQ indique que des aménagements sont réalisés en faveur de la biodiversité et de la promenade mais que si demain il y a trop de sangliers dans le marais, cela sera un problème.

M. LE ROLLAND explique que la chasse devra faire partie des usages à intégrer au futur Document d'Objectifs. De nouveaux accès pour la chasse peuvent par exemple être identifiés. Il insiste sur la volonté des services de l'État d'associer chacun aux réflexions et travaux qui seront menés dans le cadre des réunions du groupe de travail dédié à chacune des étapes de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000.

En conclusion, il est précisé l'intérêt d'associer l'ensemble des membres du COPIL, et même au-delà, pour la participation aux réunions du groupe de travail. Le calendrier envisagé pour la révision du DOCOB est le suivant :

Calendrier prévisionnel



L'ordre du jour étant épuisé, Florence RICHARD conclut la réunion et remercie tous les participants pour la qualité des échanges.

La séance est levée à 16h00.

La Directrice Adjointe,
Déléguée à la Mer et au Littoral

Florence RICHARD

